



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE CHANNAY-SUR-LATHAN



-----  
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 05/2025 du 17/01/2025  
PORTANT PERMIS DE DÉPÔT ET STATIONNEMENT  
RD 505 Rue de la Violette et RD 749 Rue des Déportés, Place du 8 mai 1945  
DU 03/02/2025 AU 14/04/2025  
Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la demande en date du 09/12/2024 de l'entreprise **INÉO**, Descartes, pour l'autorisation de déposer des matériaux et de stationner des bennes.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**CONSIDÉRANT** que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières au droit du déménagement,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Motif d'occupation : **Dépôt de matériaux et stationnement de bennes**

Lieu de l'occupation : **rue de la Violette, rue des Déportés et place du 08 mai 1945**

Date de début et de fin : **du 03/02/2025 au 14/04/2025**

**ARTICLE 2** : Le bénéficiaire prendra toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et sera chargé de la mise en place de la signalisation des prescriptions visées à l'article 1.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire
- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le directeur départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouillère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
- L'entreprise **INÉO**

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 24 janvier 2025

Huet Patrick  
Pour le Maire  
L'Adjoint,

